



**PRÉFET  
DE LA MAYENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Services vétérinaires - santé et protection animales**

**ARRÊTÉ du 09 novembre 2020**

**fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux au titre de l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime**

Le préfet de la Mayenne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles L. 211-13-1, L. 211-14 et R. 211-5-3 à R. 211-5-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de déroulement de la formation requise pour l'obtention de l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural ;

**Considérant** l'agrément pour dispenser la formation précitée de madame Aussems Magali, en date du 06 novembre 2020;

**Sur** proposition de monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Mayenne ;

**ARRÊTE**

Article 1 : La liste des personnes habilitées à dispenser la formation des propriétaires ou détenteurs de chiens dangereux dans le département de la Mayenne est fixée ainsi qu'il suit :

➤ **Monsieur Pascal Vauclin**

- adresse professionnelle : Club d'éducation canine castrogontérien - Le Bois Plaidé - 53200 Château-Gontier

- n° téléphone : 02 43 70 47 47 / 06 60 79 27 23

- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice de dressage des chiens au mordant

- lieu de délivrance des formations : Club d'éducation canine Castrogontérien- Le Bois Plaidé - 53200 Château-Gontier

➤ **Madame Candice Jouquand**

- adresse professionnelle : EDUCAGIL - La Noë – 53350 Brains sur les Marches
- n° téléphone : 02 43 12 21 74 / 06 23 58 50 99
- courriel : [educagil@educagil.fr](mailto:educagil@educagil.fr)
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- lieu de délivrance des formations : - salle communale- 1 rue du maine- 53350 Brains sur les Marches  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➤ **Monsieur Philippe Le Huitouze**

- adresse professionnelle : 2 impasse des Lilas – 53240 La Baconnière
- n° téléphone : 06 78 20 35 81
- courriel : [philippe.lehuitouze@gmail.com](mailto:philippe.lehuitouze@gmail.com)
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, brevet professionnel éducateur canin.
- lieu de délivrance des formations : - 2 impasse des Lilas – 53240 La Baconnière  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➤ **Madame Bérengère Midey**

- adresse professionnelle : La Foucaudière 61700 St Gilles Des Marais
- n°téléphone : 06.65.28.46.37
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques
- lieu de délivrance des formations : à domicile , chez les particuliers

➤ **Monsieur David Bouvet**

- adresse professionnelle : La joliverie 53230 Cosmes
- n°téléphone : 06.78.58.37.55
- courriel : [contact@cynoformation.fr](mailto:contact@cynoformation.fr)
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, diplôme de l'armée de terre (certificat technique cynotechnique)
- lieu de délivrance des formations : La Joliverie- 53230 Cosmes

➤ **Madame Ludivine Da Silva Ferreira née Gautherin**

- adresse professionnelle : 2 rue Clément Ader 53170 Meslay du Maine
- n°de téléphone : 02 43 91 74 82 / 07 85 25 42 43
- courriel : [unpeudenous85@gmail.com](mailto:unpeudenous85@gmail.com)
- qualification : certificat d'études pour les sapiteurs au comportement canin et accompagnement des maîtres
- lieu de délivrance des formations : - 2 rue Clément Ader – 53170 Meslay du Maine  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➤ **Monsieur Olivier Gageonnet**

- adresse professionnelle : la petite tulhaire 53350 Ballots
- n°de téléphone : 06 13 08 45 86
- courriel : [canisformcenter@gmail.com](mailto:canisformcenter@gmail.com)
- qualification : brevet professionnel « éducateur canin »
- lieu de délivrance des formations : à domicile, chez les particuliers

➤ **Monsieur Jordan Bonvoisin**

- adresse professionnelle : le Riffroy 53350 Brains sur les marches
- n°de téléphone : 06 70 92 48 06
- courriel : [terredelegendes.contact@gmail.com](mailto:terredelegendes.contact@gmail.com)
- qualification : baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin et félin »
- lieu de délivrance des formations : - le riffroy 53350 Brains sur les marches  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➤ **Monsieur Florian Petitjean**

- adresse professionnelle : le Riffroy 53350 Brains sur les marches
- n°de téléphone : 06 70 26 92 29
- courriel : [petitjeanflorian@hotmail.fr](mailto:petitjeanflorian@hotmail.fr)
- qualification : baccalauréat professionnel « conduite et gestion de l'élevage canin et félin »
- lieu de délivrance des formations : - le riffroy 53350 Brains sur les marches  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

➤ **Madame Magali Aussems**

- adresse professionnelle : 1 rue d'Anjou 49500 Saint-Sauveur de Flée
- n°de téléphone : 06 49 48 27 15
- qualification : brevet professionnel « éducateur canin »
- lieu de délivrance des formations : à domicile, chez les particuliers

➤ **Madame Christelle Petit née Daniel**

- adresse professionnelle : « Lorraine »35440 FEINS
- n°de téléphone : 06 62 52 80 10
- courriel : [christelle.petit@live.fr](mailto:christelle.petit@live.fr)
- qualification : certificat de capacité relatif à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques, brevet professionnel « élevage canin. »
- lieu de délivrance des formations : - « Lorraine » 35440 FEINS  
- à domicile, chez les particuliers (sur demande)

Article 2 : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2019 fixant la liste des personnes habilitées à dispenser la formation des maîtres de chiens dangereux.

Article 3 : le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à chacune des personnes inscrites sur la liste établie à l'article 1 et communiqué aux maires du département.

Pour le préfet et par délégation,  
Pour le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations

Le chef de service santé et protection animales,

DMV Anne-Laure Lefebvre

